



RCS : BERNAY

Code greffe : 2701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BERNAY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00026

Numéro SIREN : 502 168 016

Nom ou dénomination : 27 ORGANISATION

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2017 sous le numéro de dépôt 1738

2017/A/1738

16 NOV. 2017

EXTRAIT

27 ORGANISATION

SARL au capital de 6 000 €uros

Siège social : Rue du 8 Mai 1945

27500 PONT – AUDEMER

502 168 016 R.C.S. BERNAY

TRIBUNAL DE COMMERCE

GREFFE - BERNAY

B.P. 30562

27305 BERNAY CEDEX

2008 B26

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 29 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le vingt-neuf juin à quinze heures,

Les Associés de la Société à Responsabilité Limitée **27 ORGANISATION**, se sont réunis à SAINT BERTHEVIN (53940) 5 et 17, rue de Corbusson - ZA Le Châtelier II, en Assemblée Générale Mixte, sur convocation régulière de la Gérance.

Etaient représentées :

- La société **C.F. PRODUCTION**,
propriétaire de..... 60 Parts
- La société **EURE PREPARATION**,
propriétaire de..... 60 Parts
- La société **GENERALE EXPEDITION**,
propriétaire de..... 60 Parts
- La société **P.A. STOCKAGE**,
propriétaire de..... 60 Parts
- La société **NORMANDIE PRODUCTION**,
propriétaire de..... 60 Parts

SOIT AU TOTAL 300 Parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur THIBAUT David, représentant la société GENERALE EXPEDITION, associée acceptant.

Monsieur le Président constate que la totalité du capital est représentée. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Décisions à caractère ordinaire

- **Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et du rapport de gestion de la Gérance ;**
- **Lecture du rapport de la Gérance sur les conventions réglementées visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce ;**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et quitus à la Gérance ;**
- **Affectation du résultat ;**
- **Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.**

Décisions à caractère extraordinaire

- **Examen de la situation de la société et décision à prendre en exécution de l'article L. 223-42 du Code de Commerce ;**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la société ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le rapport spécial de la gérance portant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce ;
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
- Le texte des résolutions à soumettre à l'assemblée.

Monsieur le Président ouvre la séance en donnant lecture du rapport de la Gérance, puis du rapport sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lit et met aux voix les résolutions suivantes :

Décisions à caractère ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

[...]

TROISIEME RESOLUTION

[...]

Décisions à caractère extraordinaire

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, approuvés par la présente Assemblée par la première résolution ci-dessus, faisant ressortir des capitaux propres de 159,85 € pour un capital social de 6.000,00 €, décide de ne pas dissoudre la société conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent procès-verbal, après lecture, a été signé par les associés représentés.

Société C.F. PRODUCTION

Société EURE PREPARATION,

Société GENERALE EXPEDITION

Société P.A. STOCKAGE

Société NORMANDIE PRODUCTION

**POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME**

